

AFFAIRE N° 12. - Autorisation de passer un marché avec la G.I.C.O.R.
pour la fourniture de CONFITURE et de GELÉE nécessaire au fonctionnement des
Cantines Scolaires pendant l'année 1970.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser à passer un marché avec la G.I.C.O.R. pour la fourniture de :

- 10 000 kg de confiture pur fruit, pur sucre (bte de 12 kg)
- 9 000 kg de confiture pur fruit, pur sucre (bte de 5 kg)
- 1 000 kg de confiture pur fruit, pur sucre (bte de 1 kg)
- 10 000 kg de gelée de fruits (bte de 12 kg)
- 9 000 kg de gelée de fruits (bte de 5 kg)
- 1 000 kg de gelée de fruits (bte de 1 kg)

nécessaire au fonctionnement des Cantines Scolaires pendant l'année 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.